

Dans l'actualité 5/9/2001

En force contre des expulsions

Un rassemblement s'est déroulé samedi matin devant le centre de rétention administratif dans l'enceinte de l'école de police de Rouen à Oissel. A l'initiative de RESEF (Réseau éducation sans frontières), plusieurs organisations et des élus communistes avaient fait le déplacement contre la rétention d'une famille de dix réfugiés kosovars arrêtés une première fois à Lille en août, puis libérés par le juge d'application des peines. Ces demandeurs d'asile,

déboutés en mai, pensaient avoir un peu de répit à Saint-Amand-Roche-Savine (Puy-de-Dôme), aidés par la municipalité et les associations. Mais, comme l'explique Michel Roger de la Compagnie Jolie Môme, « la catastrophe est survenue le 1er septembre, à 7 h. Les gendarmes sont venus les chercher et les ont conduits ici, au centre de rétention. Les enfants devraient faire leur rentrée scolaire à Saint-Amand et la mère de famille, qui souffre de graves problèmes pulmonaires. Ces demandeurs d'asile,

avaient rendez-vous avec un spécialiste... On renvoie ces gens vers ce qu'ils ont fui, la persécution et la ségrégation. » La préfecture du Puy-de-Dôme argue du fait qu'ils ne sont pas Kosovars mais Serbes. En parallèle de l'action rouennaise, une manifestation de soutien devait aussi avoir lieu à Saint-Amant. Les organisations présentes ce samedi matin se sont donné rendez-vous aujourd'hui à 10 h devant le tribunal administratif de Rouen où le dossier de la famille doit être étudié.



Plusieurs dizaines de personnes sont venues soutenir la famille retenue

Expulsées malgré tout

TRIBUNAL. Deux familles roms ont été expulsées hier matin lundi, quelques heures avant l'audience du tribunal administratif de Rouen qui devait décider de leur mise en liberté.

A gés de 4 à 11 ans, les six enfants des familles roms du Kosovo Ajeti et Hasani avaient – comme tous les autres enfants de France – préparé leurs cartables pour la rentrée. Mais hier, l'ordre a été donné de les expulser et de les renvoyer en Serbie. Les deux avions qui les convoyaient – les deux pères ont été séparés des femmes et des enfants – ont décollé vers 10 heures de Roissy/Charles-de-Gaulle et Boos (Seine-Maritime). A quelques heures près, ils auraient été renvus en liberté puisqu'un juge du tribunal administratif de Rouen (Seine-Maritime) a, à 12 h 15 précises hier, prononcé l'annulation de l'arrêté de placement en rétention de ces deux familles. L'épilogue ubuesque d'une histoire qui dure depuis des semaines.

Les familles Ajeti-Hasani (les grands-parents, les parents et six enfants) sont arrivées en France en février 2011 après avoir fui la Serbie, un pays où ils se sentent persécutés. Ils atterrissent à Clermont-Ferrand et demandent le statut de réfugiés. Refus de la commission (l'appel est en cours). Le 10 août, le préfet du Puy-de-Dôme décide de prendre à leur encontre un arrêté de reconduite à la frontière. Les familles sont arrêtées et placées en rétention... à Lille. Saisi, le tribunal administratif de Lille annule le placement en rétention. Libérés, les Roms se réfugient à Saint-Amand-Montrond (Puy-de-Dôme) où toute la population se mobilise. Mais jeudi 1er septembre, bis repetita. La police arrête les familles au petit matin. Direction cette fois, le centre de rétention d'Oissel. Un nouveau comité de soutien se forme avec RESSF, la ligue des droits de



Un juge du tribunal administratif de Rouen a prononcé hier l'annulation de l'arrêté de placement en rétention... C'était trop tard

l'absence des Roms et de représentant de la préfecture, le juge a écouté tous les arguments de Me Madeline. « Tout a été organisé et précipité pour éloigner ces familles avant qu'elles n'aient la possibilité d'être jugées », s'indigne-t-elle. « Extrêmement choquée des méthodes employées. Où est l'intérêt supérieur des enfants ? »

« On attaquera l'Etat pour réclamer des dommages-intérêts »

Le juge, attentif, semble lui aussi étonné de la tournure des événements. « On réfléchit à une autre organisation pour l'avenir », lâche-t-il. « Peut-être la procédure du référendum serait-elle plus appropriée... » Suivant son collègue lillois, le magistrat rouennais a annulé la mesure de rétention des dix Roms. « Trop tard » pour le comité de soutien. Les avions partis, impossible de libérer les familles. « On attaquerà l'Etat pour réclamer des dommages-intérêts », annonce l'avocate, déterminée à aller jusqu'au bout.

PATRICIA BUFFET